



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, MME FLOUROU Jocelyne, MME BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, MME CAZALET Claude, M. DIDELET Serge, FONTES : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : MME VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc, MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert, M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier M. VALENTINI Gérald à MME VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Modification des statuts du SMICTOM de la région de PEZENAS – Transfert de la compétence « Elimination et valorisation des déchets » de la Communauté de communes Orb et Taurou

Monsieur SATGER informe les membres du Conseil Communautaire que par courrier en date du 28 Septembre 2009, Monsieur le Président du SMICTOM de la région de Pézenas a informé la Communauté de Communes du Clermontais que le dans sa séance du 25 Septembre 2009, le comité syndical du SMICTOM avait approuvé à l'unanimité la demande de transfert de la compétence « élimination et valorisation des déchets de la Communauté de Communes Orb et Taurou au SMICTOM à compter du 1^{er} Janvier 2010.

Il précise que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités et aux statuts du SMICTOM, cette décision doit être soumise à l'avis des organes délibérants des collectivités membres qui disposent ensuite, pour se prononcer d'un délai de trois mois à réception du courrier ci-dessus mentionné.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable au transfert de la compétence élimination et valorisation des déchets de la Communauté de Communes Orb et Taurou au SMICTOM de la Région de Pézenas.

INVITE, à l'issue de la procédure, Monsieur le Préfet à prendre l'arrêté modificatif afférent

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.